

CRÉATION D'UN COMITÉ IMMIGRATION ET RELATIONS INTERCULTURELLES

DOCUMENT DE TRAVAIL



**Comité immigration et
relations interculturelles**

Création d'un comité immigration et relations interculturelles

Contexte et justification

Au cours des dernières années, le CHU Sainte-Justine a accueilli un nombre croissant de travailleuses et travailleurs issus de l'immigration. Ces personnes ont accès à tous les bénéfices et protection de la convention collective, cependant, elles font parfois face à des réalités particulières :

- ❖ Complexité des statuts d'immigration (permis fermés, temporaire, etc.);
- ❖ Défis d'intégration au sein des équipes;
- ❖ Méconnaissance des droits syndicaux;
- ❖ Besoin d'un accompagnement plus adapté, d'être guidé dans les différentes démarches administratives.

Le syndicat a donc intérêt à mieux comprendre ces réalités et à s'assurer que tous les membres, sans exceptions, puissent exercer pleinement leurs droits et bénéficier d'un milieu de travail inclusif et équitable.

Composition du comité

Le comité sera composé de 3 à 4 membres, incluant :

- Au moins un(e) membre de l'exécutif syndical;
- Des membres issus de l'immigration ou sensibles aux enjeux interculturels.

Les membres seront nommés ou élus par le conseil syndical pour un mandat de 3 ans.

Mandat du comité

Le mandat large du comité immigration et relations interculturelles est le suivant :

- Identifier et documenter les enjeux vécus par les membres issus de l'immigration;
- Soutenir les personnes concernées dans leurs démarches syndicales et professionnelles;
- Proposer des actions favorisant l'inclusion, la compréhension interculturelle et la solidarité au sein du syndicat;
- Conseiller l'exécutif syndical sur toute question liée à l'immigration, la diversité culturelle ou les droits des travailleuses et travailleurs étrangers;
- Sensibiliser l'ensemble des membres à la richesse et aux défis de la diversité au travail.

Objectifs pour la première année

Les objectifs du comité pour la première année d'existence seront à évaluer avec les membres du comité, mais pourrait consister à :

- Répertorier le nombre de membres concernés par des statuts de travail temporaires ou liés à l'immigration;
- Se former sur les questions d'immigration et d'interculturalité;
- Créer un canal de communication dédié (Courriel, Messenger ou Teams) pour communiquer entre eux, répondre aux questions et recueillir des témoignages;
- Organiser une rencontre d'information sur les droits des travailleuses et travailleurs étrangers;

Fonctionnement

Le comité devrait se réunir au moins 4 fois par année ou selon les besoins.

Un ou une coordonnatrice sera désigné(e) parmi les membres du comité afin d'assurer les convocations, le suivi des actions et le lien avec l'exécutif.

Dans la mesure du possible, un procès-verbal sera fait lors de chaque rencontre du comité.

Le comité pourra formuler des avis et des recommandations, soumis à l'approbation de l'exécutif avant diffusion ou mise en œuvre.

À la fin de chaque année, le comité déposera un bilan des activités, incluant :

- Les réalisations;
- Les difficultés rencontrées;
- Les propositions pour la suite du mandat.

Ce bilan servira à ajuster les priorités et à assurer la continuité du travail du comité.

Matériel requis :

- Un espace de travail via la réservation de salle du CHU Sainte-Justine;
- Un ordinateur pour la prise de note, la recherche ainsi que la rédaction de divers rapports;
- Fournitures de bureau, papier, crayons etc.

Toute autre dépense se fera suite à l'approbation de l'exécutif syndical.

Projet de création d'un comité immigration et relations interculturelles soumis à l'exécutif le 30 octobre 2025.

Adopté par l'exécutif le : 7 novembre 2025

Présenté et adopté par le conseil syndical le : 13 novembre 2025

Présenté et adopté par l'assemblée générale le : 18 novembre 2025